

Champlitte-et-Le-Prélot et ses communes associées



Directeur de publication : Patrice Colinet
 Responsable de la rédaction : Martine Gautheron
 Impression : Mairie

Budget communal 2024

Comme chaque année à la même époque, le dernier conseil municipal (du 04 avril) a été consacré au budget 2024. Cette séance est d'abord l'occasion de voter le compte administratif 2023 (autrement dit : le résultat des comptes de l'année écoulée), et de présenter les perspectives budgétaires pour 2024.

Pour le budget Communal et pour le budget de l'Eau & Assainissement, voici donc une synthèse des données présentées. Le 04 avril dernier, en distinguant à chaque fois, la part « Fonctionnement » de la part « Investissement ».

Pour le BUDGET Commune

Concernant le compte administratif de fonctionnement communal 2023, les dépenses augmentent de près de 367 000 € par rapport à 2022. Ces hausses sont constituées par la compensation du budget annexe du lotissement des Lavières (environ 252 000 € afin de le clôturer), des augmentations de frais de personnel pour environ 56 000 € (remplacements d'absence, renforcement de l'équipe France Services), de l'envolée des prix de l'électricité (+ 52 000 €), ..., si bien que les dépenses de 2023 se sont établies à 1,78 millions d'euros contre 1,41 en 2022.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles sont en hausse de près de 160 000 € par rapport à 2022. Elles sont impactées fortement par le remboursement de sinistres (effondrement de la toiture des anciens hospices (env. 240 000 €)), mais aussi par les meilleures recettes de la taxe foncière (env. 43 000 €), d'une hausse de la Dotation Générale de Fonctionnement (env. 17 000 €), de remboursement de frais de personnel (env. 17 000 €), mais aussi par des moindres cessions d'immeubles (- 68 000 €). Les recettes 2023 s'établissent à 1,94 millions d'euros contre 1,78 en 2022.

C'est donc un excédent de fonctionnement de 160 104 € qui a été dégagé en 2023. Cet excédent, cumulé à ceux acquis les années précédentes, servira bien évidemment à assurer le fonctionnement normal de la commune mais aussi, permettra de poursuivre l'ambitieux programme d'investissements engagé depuis 2021. Il permettra également d'absorber les nécessaires hausses de personnel pour anticiper plusieurs départs à la retraite prévus en fin d'année 2024.

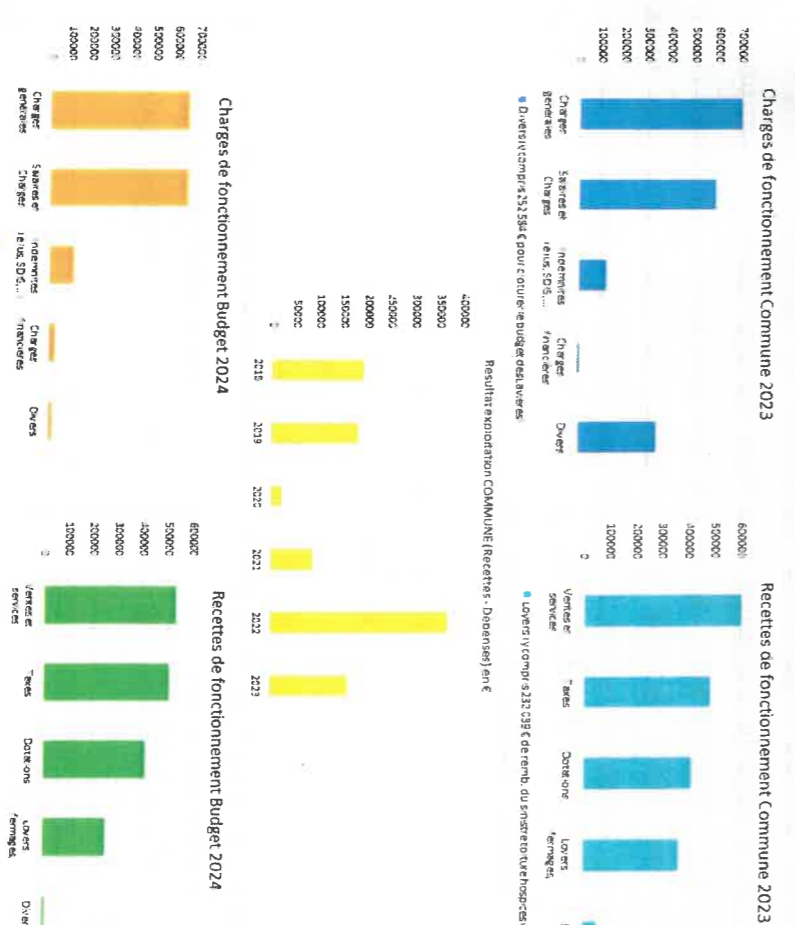
Le compte administratif d'investissement se solde par un résultat négatif de 186 777 €. De nombreux travaux ont été engagés et facturés, mais toutes les subventions attendues ne sont pas encore encaissées.

Le budget de fonctionnement 2024 s'établit en équilibre à 1714 842,61 € avec des charges à caractère général qui devraient se réduire (notamment par la baisse des tarifs de l'électricité) mais des charges de personnel qui vont croître pour anticiper de futurs départs à la retraite. Le prêt souscrit en 2023 générera des remboursements d'intérêts supplémentaires.

Les ventes de bois vont retrouver un niveau plus normal (fin des travaux d'abatage d'urgence en forêt de Montcharvo), les recettes liées à la fiscalité vont encore croître et il reste à percevoir environ 114 000 € de remboursement du sinistre pour la réparation de la toiture des hospices. Selon ces prévisions budgétaires, 244 209 € pourront être transférés à la section d'investissement.

Les principaux investissements prévus en 2024 sont la terminaison de la réfection de la toiture des hospices, des travaux d'isolation des bâtiments publics en vue de la réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur, le remplacement d'éclairage traditionnel par des Led's, la réhabilitation de la maison « Lambert », l'aménagement des Jardins des Annonciades, et la réalisation du barreau routier entre l'extension de la ZAE et le CD 170 (route d'Orain). Le montant de ces investissements (hors éventuels restes à réaliser et sans prise en compte des subventions demandées) est de l'ordre de 960 000 €. L'engagement réel des dépenses 2024 sera fonction du timing et du montant des subventions accordées par les financeurs.

A priori, il ne devrait pas y avoir de recours à l'emprunt en 2024 pour financer ces investissements.

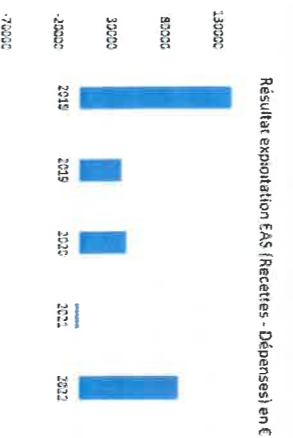


Budget Eau & Assainissement :

Concernant le compte administratif Eau & Assainissement, les dépenses d'exploitation de 2023 sont supérieures à celles de l'année précédente (+ 38 000 € essentiellement pour la hausse de la facture d'électricité). Les recettes sont en baisse de 115 000 € (moindres ventes d'eau, reprise de provision, ...), si bien que cet effet de ciseau génère un résultat d'exploitation 2023 négatif à - 58 383 €. Néanmoins, grâce aux excédents obtenus les années précédentes (cumul à fin 2023 = 463 000 €), il est prévu de poursuivre un lourd programme d'investissement consacré principalement à la réalisation des assainissements à Montarlot et Neuville (1,6 million €) et aux travaux de réfection de la station de pompage du Vergy.

Comme pour le budget communal, le compte administratif d'investissement Eau & Assainissement se solde par un résultat négatif de 210 810 €. De nombreux travaux ont été engagés et facturés, mais toutes les subventions attendues ne sont pas encore encaissées.

Le budget d'exploitation 2024 s'établit en équilibre à 983 930,36 € avec des dépenses de personnel en hausse (pour compenser le futur départ d'un agent technique) et une provision pour titres annulés. Côté recettes, les ventes d'eau devraient retrouver un niveau normal. Dans cette situation, un montant de 326 923 € pourra être viré à la section d'investissement. Le budget d'investissement 2024 s'équilibre à 2 367 093 € et mentionne un emprunt de 200 000 € qu'il faudra contracter en fin d'année pour financer les travaux d'assainissement de Montarlot et Nouvelle-
Les-Champilte.



Autres éléments :

Concernant la trésorerie disponible de la commune, elle est actuellement de 250 000 €. Nous attendons des recettes de l'ordre d'1,3 million d'euros en provenance des différentes subventions accordées et de remboursement de TVA, mais le remboursement d'un prêt relais d'un montant de 1,35 millions d'euros est à prévoir pour mai 2025.

Enfin, l'endettement de la commune est de 1,4 millions d'euros avec des remboursements d'emprunts de l'ordre de 110 000 € par an, ce qui est tout à fait compatible avec les capacités financières actuelles de la commune.

En ce qui concerne les taxes locales (Taxe foncière sur le bâti et le non bâti mais aussi taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants), le conseil municipal, à l'unanimité, a voté le maintien des taux de ces taxes par rapport à ceux de 2023 compte tenu de la hausse des bases locatives (plus de 10 % sur deux ans). Il faut néanmoins noter que les taux pratiqués à Champilte sont parmi les plus faibles des bourgs comparables (34,07% pour le foncier bâti, 28% pour le foncier non bâti et 5,51% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

En conclusion, la santé économique et financière de la commune permet de poursuivre les programmes d'investissements engagés (tant pour l'eau que pour la commune), mais une certaine prudence doit tout de même être observée compte-tenu des remplacements de personnels à prévoir, compte-tenu des ventes de bois qui vont se réduire, compte tenu des résultats d'exploitation pour le budget EAS qui sont en régression et compte-tenu d'un endettement qui s'allonge.

AGENDA - MAI 2024				
Date	Heure	Lieu	Manifestation	Organisé par
05/05/2024	8 h 30	Neuve-les-Champilte	Marche/Course	Les Amis de l'école
15/05/2024	15 h	Ancienne Maternelle	Distribution Alimentaire	Croix Rouge
18/05/2024	7 h 30	Branchebeau	Concours de pêche	La Gaulle Chantoise
25/05/2024	10 h	Caveau place de l'église	Portes ouvertes	Domaine Henriot
25/05/2024	20 h	Salle des Fêtes	Festival de Guitare	Guitare sur Salon
29/05/2024	15 h	Ancienne maternelle	Distribution Alimentaire	Croix Rouge
31/05/2024	19 h	Leffond	Souper des Voisins	Leffond Animation
05/06/2024	10 h	Champilte	Regards sur la Nature	C.E.N.

Informations diverses :

Cérémonies commémoratives de l'armistice

du 8 mai 1945

à Champilte et communes associées :

- Frettes à 9 h 30
- Leffond et Neuville à 9 h 45
- Montarlot, Margilley, Champilte-La-Ville à 10 h 45
- Champilte à 11 h 45

Cérémonies suivies du verre de l'amitié.

Résidence Âges et Vie : Ouverture de la résidence prévue fin octobre 2024 (une journée portes ouvertes aura lieu le 9 octobre).

Réunions d'informations prévues les 18 juin matin et 5 septembre après-midi à la salle polyvalente de la mairie sur rendez-vous pour toutes personnes intéressées. Tél. : 07 56 02 82 68



Notre commune est inscrite au concours de Villes et villages fleuries ; ce concours est également ouvert à tous les habitants de Champilte et communes associées « Maisons fleuries »

Pour ce faire merci de vous signaler auprès de la mairie (règlement du Département), en communiquant vos données complètes et en joignant au maximum 5 photos. Les inscriptions en ligne se font uniquement par la mairie pour le 1er juillet au plus tard.

Le concours comporte 3 catégories :

- 1ère : maison avec jardin très visible de la rue
 - 2ème : potager et verger visible de la rue
 - 3ème : jardins familiaux, restaurants, commerces, hébergements touristiques etc...
- Éléments d'appréciation et critères de notation pour le jury :
- Plantes pérennes (choix et pertinence des végétaux)
 - Entretien des abords (propreté des abords, entretien des plantes)
 - Cadre général (aménagement global de la maison).

À noter dans votre agenda de Juin :

- Exposition "Regards sur Nature" organisée par le Conservatoire des Espaces Naturels du 5 juin au 18 août 2024
- Inauguration de la place Charles Quint mercredi 26 juin 2024 à 10 h

Offres d'emplois :

- les finances publiques = 25 emplois sur Vesoul
- Eliad : aides à domicile et aides soignantes
- 25000 emplois dans la sécurité sur France Travail pour les J.O.



Impôts : les agents de France Services sont à votre disposition sur rendez-vous pour vous accompagner dans vos démarches en ligne pour votre déclaration d'impôts et les biens immobiliers - tél. : 03 84 31 00 75

Titres sécurisés : Anticipez vos voyages, vérifiez dès maintenant la validité de vos titres d'identité ; n'attendez pas le dernier moment pour les renouveler ! Gagnez du temps avec la pré-demande en ligne sur www.ants.gouv.fr et prenez rendez-vous avec nos agents.